

# La rentrée scolaire cuvée «Milquet»

Certaines choses vont bouger dans les écoles durant cette année scolaire qui démarre. Objectif: coller au «Pacte d'excellence» lancé par Joëlle Milquet. Voici les principaux changements.

## 1 Enseignants A quoi vont-ils devoir se conformer?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, c'est un plan d'action dessiné par la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet afin de redresser de manière durable (théoriquement) le système scolaire, et les résultats (pas très fameux) qu'il produit. Différentes nouveautés sont mises en place pour cette rentrée scolaire. La finalisation du plan, ce sera pour juin 2016. Les acteurs du monde enseignant sont évidemment au cœur du processus. Avec des mesures très concrètes qui vont les toucher directement.

Certaines touchent à l'**orientation des élèves** (décidée, ou en tout cas téléguidée) par le corps enseignant. Les règles liées à l'orientation d'un enfant vers l'**enseignement spécialisé** sont cadencées. Plus question d'envoyer des enfants dans ce type d'enseignement sous le prétexte qu'ils parlent mal le français, viennent d'un milieu défavorisé ou ont des difficultés d'apprentissage gérables par l'école (dyslexie, troubles de l'attention,...). Pourquoi cette décision? En 10 ans, le nombre d'élèves du spécialisé a explosé (+ 15% en primaire, + 23% en secondaire). Une étude a démontré que ces réorientations n'étaient souvent pas justifiées.

Le **maintien** (redoublement) en **3<sup>e</sup> maternelle** ne se fera plus que de manière «exceptionnelle». Les écoles sont invitées à «bannir» ces pratiques, et à mettre le maximum de moyens sur la remédiation et la détection des problèmes.

Le Pacte d'excellence veut aussi stopper l'hémorragie des jeunes qui quittent prématurément le métier. Les écoles seront donc obligées d'organiser un **accueil spécifique pour les nouveaux enseignants** (visite de l'école, horaires de travail, présentation des collègues, désignation d'un prof «réfèrent» pour accompagner le jeune). Cela semble aller de soi, mais manifestement ce n'est pas le cas dans beaucoup d'établissements... À la fin du mois d'août, les enseignants seront

aussi invités à des journées d'information et de formation, et ils disposeront d'une flopée de nouveaux sites internet pour partager les ressources, les informations,...

La **mobilité inter-communautaire** sera aussi stimulée. Les profs flamands comme wallons pourront enseigner dans une autre Région sans perdre leurs avantages (salaire, statut,...).

Les enseignants du technique et du professionnel peuvent dorénavant partir en **stage en entreprise** grâce à l'aide de la Fondation pour l'enseignement.

Enfin, les écoles qui ne sont pas «performantes» (qui présentent un écart trop important par rapport à la moyenne) recevront un **accompagnement spécifique** (le but: identifier les problèmes et aider les équipes à remédier aux difficultés).

## 2 Les parents Leurs obligations

Les parents vont aussi devoir s'adapter à certaines mesures concrètes du Pacte d'excellence, 1<sup>er</sup> volet. Notamment celle concernant les **jours d'absence** «autorisés». Afin de lutter contre le décrochage scolaire, Joëlle Milquet a décidé de limiter à 9 demi-jours (au lieu de 20) le nombre de jours d'absences non justifiées dans l'enseignement secondaire. Si l'élève dépasse ce nombre, il est déclaré à l'administration de l'enseignement, et risque l'exclusion, et donc voit s'échapper ses chances d'obtenir son diplôme.

Les parents qui réclament à tout prix un **maintien de leur enfant en 3<sup>e</sup> maternelle** (cela arrive) auront plus de difficulté à obtenir gain de cause. S'il est refusé, ils pourront tenter d'imposer leur choix à l'établissement, mais l'élève en question ne sera plus comptabilisé pour les subventions...

## 3 Les enfants Les nouveautés auxquelles ils auront droit

Les enfants ayant des **troubles de l'apprentissage** seront mieux accompagnés (dans l'esprit de l'enseignement dit inclusif, 450 périodes d'accompagnement pourront être octroyées aux écoles).

L'**encadrement différencié** (destiné aux écoles avec un public plus fragile) est reconduit. Les enfants en difficulté scolaire bénéficieront d'un encadrement renforcé pour la remédiation, l'étude dirigée, le soutien à l'apprentissage,...

Joëlle Milquet veut aussi mieux protéger les enfants contre le **harcèlement à l'école**, source dans certains cas de décrochage scolaire, voire pire. La ministre constate que le cyber-harcèlement (via les réseaux sociaux surtout) est en train de prendre une ampleur inquiétante: «35% des élèves francophones sont impliqués dans des faits de harcèlement», surtout à la fin du primaire et au début du secondaire, des périodes où les enfants sont particulièrement fragiles. Dès la mi-septembre, six mesures vont être prises: dispositif de prévention à inscrire dans le projet d'établissement, création d'une plateforme internet, mobilisation des élèves, et mise sur pied, d'ici 3 ans, d'une véritable stratégie de lutte contre le harcèlement.

Pour mieux familiariser les jeunes aux **métiers techniques et professionnels**, des projets vont être lancés pour qu'en 3<sup>e</sup> secondaire (dernière année du tronc commun), les élèves aient la possibilité d'être «immergés» dans les métiers, que ce soit par la rencontre avec des professionnels ou un jour en entreprise. Via le site «www.moncolemonmetier.be», ils pourront découvrir les différentes filières. «Il s'agit de permettre aux jeunes de se frotter à la réalité du terrain et découvrir que les études techniques et professionnelles peuvent aussi mener à des métiers qui offrent un salaire tout aussi attrayant, voire plus élevé, que certaines études universitaires», dit Joëlle Milquet.